

**Convention Cadre de  
Collaboration Pédagogique  
Et  
De recherche scientifique**

**Entre**

**L'école supérieure de Technologies  
industrielles de Annaba**

**Cité Saf Saf, BP 218, 23000 Annaba**

**Et**

**L'université Chadli Bendjedid - ElTarf**

**BP 73 36000 ElTarf**

# **CONVENTION DE COLLABORATION**

**Entre les soussignés**

**L'Ecole Supérieure de Technologies Industrielles de Annaba**

Cité SAF SAF, BP 218, 23000 Annaba

représentée par sa Directrice, Pr. Faouzia REBBANI,

**ET**

**L'Université Chadli Bendjedid El Tarf**

BP 73 36000 El Tarf

représentée par son Recteur, Pr. Abdelaziz LAICHE

## **PREAMBULE**

L'Ecole Supérieure de Technologies Industrielles de Annaba, sise à la cité Saf Saf Annaba représentée par sa Directrice la Professeure REBBANI Faouzia et L'Université Chadli Bendjedid El Tarf, représentée par son Recteur, le Professeur LAICHE Abdelaziz, s'engagent à développer et promouvoir la coopération entre les deux établissements.

Cette collaboration s'inscrit aussi bien dans les domaines pédagogiques et de recherches scientifiques, que culturels.

Il a été expressément convenu ce qui suit :

### **Article 1. Objet**

L'objet du présent accord est d'établir le cadre de la collaboration entre les deux institutions partenaires en s'inscrivant dans le respect des textes réglementaires régissant la formation supérieure et de la recherche scientifique.

### **Article 2. Domaines et champs de collaboration**

Les domaines de coopération doivent inclure tout programme souhaité et offert par les deux institutions pour le développement et le renforcement de leurs relations dans le souci de mutualiser les compétences.

Chaque programme spécifique sera élaboré d'un commun accord en fonction des exigences et sera approuvé par chaque institution.

De tels programmes peuvent inclure :

- Des échanges de professeurs, de chercheurs et de doctorants entre les deux parties,
- La mutualisation des moyens et des locaux pédagogiques et de recherches scientifiques,
- L'étude des offres de formation,
- La participation aux conseils scientifiques et aux jurys de soutenances,
- L'encadrement des stagiaires de chaque partie durant les projets de fin d'études,
- La planification conjointe des stages pratiques,
- L'élaboration des cahiers des charges relatifs à l'acquisition des moyens pédagogiques et de recherches scientifiques,
- L'accès aux bibliothèques et aux laboratoires didactiques et de recherches,
- L'organisation de stages dans le cadre de formations du personnel,
- L'intégration des enseignants chercheurs au sein d'équipes de recherches,
- Des échanges d'informations scientifiques en vue de publications,
- Des projets communs de recherche,
- L'organisation en commun de conférences, symposiums ou ateliers sur des thèmes établis au préalable.

### Article 3. Organisation

- Les deux institutions s'engagent à offrir l'aide logistique nécessaire pour mettre en œuvre leur collaboration et pour établir des propositions pour les activités objets de la présente convention. Sauf accord spécifique, chaque institution est responsable pour le financement de sa participation dans les actions de coopération décidées.

- Les deux parties se consultent régulièrement pour actualiser les actions communes à mettre en œuvre et évaluer celles qui ont été réalisées.

### Article 4. Dispositions générales

- Le présent accord prend effet à la date de sa signature par les deux parties contractantes. Il est conclu pour une durée de cinq années et peut être renouvelé ou révisé par reconduction tacite de façon express par un avenant. Les deux parties conviennent de régler à l'amiable tous les litiges aux différends qui pourraient survenir durant l'exécution de ces actions.

- Chaque partie se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de manquement de l'autre partie à ses obligations telles que définies par la présente convention, en l'informant trois mois à l'avance.

Cette convention est établie en deux exemplaires originaux de quatre pages contenant quatre articles.

Fait à Annaba, le.....

Pour l'Ecole Supérieure  
De Technologies Industrielles  
La Directrice  
Pr. Faouzia REBBANI



المديرية العامة للتعليم العالي والبحث العلمي  
الجامعة الجزائرية  
الاساتذة الدكتور فؤاد ريباني  
مديرة المؤسسة

Pour L'Université Chadli Bendjedid  
El Tarf  
Le Recteur  
Pr. Abdelaziz LAICHE



جامعة الشاولي بن جريد  
الجامعة الجزائرية  
الاساتذة الدكتور عبد العزيز العايش  
جامعة الشاذلي بن